

RÈGLEMENT DE LA MARMOTTE D'OLT 2024

- 1 • « **LA MARMOTTE D'OLT** » est une **randonnée sportive** organisée en **partenariat avec l'UFOLEP, la FFC et la FFVélo**.
- 2 • Elle propose le dimanche 9 juin 4 parcours : un ultra de 200 km, La Marmotte d'Olt (140 km), La Marmottine (90 km) et Le Marmouset (58 km). Ces 4 parcours feront partie du Challenge Cyclotouriste Ufolep 12. On peut changer de parcours en cours de route à tout moment.
- 3 • Elle propose aussi, le samedi 8 juin après-midi, une randonnée « route » « Souvenir Christian Woittequand » de 66 km passant par la « Montée Christian Woittequand » .
- 4 • Cette manifestation est organisée par le **VELO D'OLT** de ST GENIEZ D'OLT, avec le concours des municipalités de St Geniez d'Olt et d'Aubrac et des communes traversées, dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Cantal.
- 5 • Cette épreuve est ouverte à tous. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Les randonnées sont ouvertes aux tandems et aux VAE homologués.
- 6 • Le **départ** aura lieu à St Geniez devant le gymnase de La Falque, route de Prades, à **partir de 6h30 pour l'ultra, 8h pour le parcours de 140 km, 8h30 pour le 90 km et 9h pour le 58 km**.
- 7 • Les inscriptions se font sur le site sécurisé www.helloasso.com ou par voie postale à l'adresse de l'Office de Tourisme de St Geniez d'Olt et d'Aubrac. Des inscriptions sur place seront prises le samedi 8/06 à partir de 13h30 et jusqu'à 19h et le dimanche 9/06 à partir de 6h du matin au Gymnase de La Falque. Attention, les inscriptions sur place le dimanche ne garantissent pas le repas.
- 8 • **Chaque concurrent non licencié** doit être obligatoirement titulaire d'une assurance individuelle couvrant ce genre d'épreuve.
Les routes n'étant pas fermées, les concurrents sont tenus de **respecter le CODE DE LA ROUTE**.
- 9 • Le port d'un **casque à coque rigide** est obligatoire.
- 10 • Par sa participation à la Marmotte d'Olt, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom et image, sur tout support existant ou à venir (plaquette, journaux...).
- 11 • **La signature du bulletin d'engagement** implique que le concurrent aura pris connaissance du présent règlement et en aura accepté toutes les clauses. Tout bulletin incomplet ne sera pas enregistré. Engagement ferme et définitif : pas de remboursement.
- 12 • L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas de nécessité.

Toutes les infos sur la Marmotte d'Olt sur www.marmottedolt.fr et sur la page Facebook du Vélo d'Olt www.facebook.com/LeVeloDOlt/